



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260410-DEC26-231-AR
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

Direction de la Vie Citoyenne et de la Jeunesse
Service Vie Associative

Publié le
17 AVR. 2026

DECISION DU MAIRE

Objet : Complément de la décision DEC25-967 portant sur la revalorisation des locations des salles municipales 2026

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} février 2012 portant revalorisation des tarifs commensaux pour les activités du service organisation séjours et vacances à compter du 10 février 2012 ;

Vu la délibération n°2019-165 du 20 novembre 2019 d'ajustement des tarifs journaliers de mise à disposition des centres de vacances à divers organismes à compter du 6 janvier 2020 ;

Vu la délibération n°2020-132 du 18 novembre 2020 portant délégation donnée à Monsieur le Maire par le conseil municipal en application de l'article L.2122 du code général des collectivités territoriales et pour la durée du mandat ;

Vu la délibération n°2022-207 du 7 décembre 2022 portant création de nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant ce qui suit :

En vue de proposer une valorisation des salles mises à disposition des associations, au plus près de la réalité, il convient de créer une valorisation des salles à la demi-journée. Cette décision a donc pour objet :

Article 1 : D'ajouter à la décision n°DEC25-967, une colonne valorisation à la demi-journée des salles mises à la disposition des associations,

Article 2 : De fixer la valorisation à la demi-journée des salles mises à disposition des associations comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Cette valorisation sera prise en considération au moment de la campagne de subventions communales 2026.

SALLES	QUARTIER	CAPACITE	TARIFICATION 2026	ICM VALORISATION	
				094-219-400173-20260410-DEC26-231-AR Date de réception : 17/04/2026	094-219-400173-20260410-DEC26-231-AR Date de réception : 17/04/2026
Salle Elsie-Hyppolite	Bois l'Abbé	170	851,70 €	425,90 €	
MPT J. Baker - Salle de spectacle	Bois l'Abbé	150	973,30 €	486,70 €	
MPT J. Baker - Salle Rodin	Bois l'Abbé	19	243,10 €	121,60 €	
MPT J. Baker - Salle Nymphéas	Bois l'Abbé	15	243,10 €	121,60 €	
MPT J. Baker - Salle Matisse	Bois l'Abbé	15	243,10 €	121,60 €	
Salle Maison du projet	Bois l'Abbé	19	243,10 €	121,60 €	
MPT Y. Gagarine - Salle Terre	Les Mordacs	100	487,20 €	243,60 €	
MPT Y. Gagarine - Salle Uranus	Les Mordacs	25	243,10 €	121,60 €	
MPT Y. Gagarine - Salle Neptune	Les Mordacs	19	243,10 €	121,60 €	
MPT Y. Gagarine - Salle Pluton	Les Mordacs	19	243,10 €	121,60 €	
MPT Y. Gagarine - Salle Vénus	Les Mordacs	19	243,10 €	121,60 €	
MPT Y. Gagarine - Salle Jupiter	Les Mordacs	19	243,10 €	121,60 €	
Salle municipale Desvillettes	4 Cités	80	487,20 €	243,60 €	
Salle Karl Marx	4 Cités	25	243,10 €	121,60 €	
LCR Les Meilliers	Plateau	50	487,20 €	243,60 €	
Salle Jeu de Paume	Plateau	50	487,20 €	243,60 €	
Salle Jalapa	Plateau	19	243,10 €	121,60 €	
Salle Tabanelli	Centre-ville	700	1 946,60 €	Sans objet	
LCP Jean-Morlet	Centre-ville	100	487,20 €	243,60 €	
MVC - Salle Georges Séguéy	Centre-ville	45	487,20 €	243,60 €	
MVC - Box 3	Centre-ville	25	243,10 €	121,60 €	
LCR Eugene Brun	Centre-ville	25	243,10 €	121,60 €	
LCR Ilot du Clocher	Centre-ville	19	243,10 €	121,60 €	
Salle 5 - rue du Monument	Centre-ville	19	243,10 €	121,60 €	
Salle René - Rousseau	Le Plant	90	487,20 €	243,60 €	
LCR La Planchette	Le Plant	50	487,20 €	243,60 €	
LCR De Gaulle	Le Plant	19	243,10 €	121,60 €	
LCR 153 Diderot	Le Maroc	19	243,10 €	121,60 €	
LCR 180 Diderot	Le Maroc	19	243,10 €	121,60 €	
LCR Gallieni	Le Maroc	19	243,10 €	121,60 €	
LCR Le Plessis	Coeuilly	25	243,10 €	121,60 €	
Salle La Fontaine	Le Tremblay	90	487,20 €	243,60 €	

Fait à Champigny-sur-Marne le 16.04.2026

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Transmission en préfecture, le 17 AVR. 2026
Publication, le 17 AVR. 2026

Certifié exécutoire
Le Maire

